

# COM (2022) 400 FINAL 5

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 15 juillet 2022

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 15 juillet 2022

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Projet Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023 - Section II Conseil européen et  
Conseil**





COMMISSION EUROPÉENNE

# DOCUMENTS

## PROJET Budget annuel de l'Union pour l'exercice 2023

*SECTION II*

CONSEIL EUROPÉEN ET CONSEIL

**FR**

COM(2022) 400 — FR

1.7.2022

**UNION EUROPÉENNE**

**PROJET**  
**Budget annuel de l'Union**  
**pour l'exercice 2023**

*SECTION II*  
CONSEIL EUROPÉEN ET CONSEIL

# CONSEIL EUROPÉEN ET CONSEIL

## ÉTAT PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES ET DES RECETTES POUR L'EXERCICE 2023

### 1. EXPOSÉ DES MOTIFS

Le cadre interinstitutionnel général pour l'élaboration des propositions en vue du projet de budget (PB) pour 2023 a été défini dans les lettres de la Commission datées du 2/12/2021 et du 21/12/2021, dans lesquelles toutes les institutions étaient invitées à élaborer leurs estimations sur la base des lignes directrices suivantes:

- inclure + 4,3 % pour l'adaptation des rémunérations du personnel à partir du 01/07/2022, + 1,1 % à partir du 01/04/2023 et + 2,6 % à partir du 01/07/2023, à la suite de l'application de la clause d'exception pour l'adaptation des salaires en 2020, qui a conduit à une suspension temporaire de l'actualisation des rémunérations;
- tendre vers une politique stable en matière d'effectifs;
- chercher à limiter l'augmentation de l'ensemble des dépenses non liées aux salaires à 2 % maximum par rapport au niveau de 2022.

La Commission a indiqué qu'elle prévoyait un taux d'inflation de 1,6 % à Bruxelles et de 1,8 % à Luxembourg pour la période allant de décembre 2022 à décembre 2023.

Au vu de ces lignes directrices, le secrétariat général du Conseil (SGC) a établi une proposition d'état prévisionnel pour le Conseil européen et le Conseil (section II du budget de l'UE) aux fins du projet de budget 2023.

L'objectif général qu'il s'y est fixé consiste à ne pas dépasser de plus de 2 % en termes nominaux le niveau du budget 2022 pour les dépenses non liées aux salaires, dans le strict respect de la limite fixée par la Commission.

Les augmentations liées à des obligations statutaires ou contractuelles, ou dans des domaines jugés essentiels au bon fonctionnement du SGC, ont été compensées, dans la mesure du possible, par une hiérarchisation et une réprogrammation de certaines activités à la lumière de l'exécution budgétaire des dernières années.

En conséquence, le SGC propose un état prévisionnel de 641,9 millions d'EUR aux fins du projet de budget 2023. Ce montant représente une augmentation globale de 30,4 millions d'EUR, soit une hausse de 5,0 % par rapport au budget voté pour 2022.

Les dépenses liées aux salaires représentent 390,4 millions d'EUR, soit une augmentation de 25,4 millions d'EUR ou de 7,0 %, tandis que les dépenses non liées aux salaires représentent un total de 251,5 millions d'EUR, soit une augmentation de 5,0 millions d'EUR ou de 2,0 %, par rapport à 2022.

# SECTION II — CONSEIL EUROPÉEN ET CONSEIL

## RECETTES — RECETTES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
3	RECETTES ADMINISTRATIVES	67 952 000	61 195 480	102 268 168,67
4	PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES	p.m.	p.m.	612,54
6	RECETTES, CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AUX POLITIQUES DE L'UNION	p.m.	p.m.	0,—
	<b>Total</b>	<b>67 952 000</b>	<b>61 195 480</b>	<b>102 268 781,21</b>

## TITRE 3 — RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL	67 952 000	61 195 480	60 355 430,10
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ	p.m.	p.m.	472 403,48
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES	p.m.	p.m.	1 368 629,31
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES	p.m.	p.m.	40 071 705,78
	<b>Titre 3 — Total</b>	<b>67 952 000</b>	<b>61 195 480</b>	<b>102 268 168,67</b>

## CHAPITRE 3 0 — RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 0	RECETTES PROVENANT DU PERSONNEL				
<b>3 0 0</b>	<b>Impôts et prélèvements</b>				
3 0 0 0	Impôt sur la rémunération	32 050 000	29 190 480	27 580 210,15	86,05 %
3 0 0 1	Prélèvements spéciaux sur les rémunérations	5 097 000	3 997 000	5 493 280,50	107,77 %
	<i>Article 3 0 0 — Sous-total</i>	37 147 000	33 187 480	33 073 490,65	89,03 %
<b>3 0 1</b>	<b>Contribution au régime de pensions</b>				
3 0 1 0	Contribution du personnel au financement du régime de pensions	30 805 000	28 008 000	27 281 939,45	88,56 %
3 0 1 1	Transferts ou rachats des droits à pension par le personnel	p.m.	p.m.	0,—	
3 0 1 2	Contribution du personnel en congé au régime de pensions	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 3 0 1 — Sous-total</i>	30 805 000	28 008 000	27 281 939,45	88,56 %
	<b>Chapitre 3 0 — Total</b>	<b>67 952 000</b>	<b>61 195 480</b>	<b>60 355 430,10</b>	<b>88,82 %</b>

## **Article 3 0 0 — Impôts et prélèvements**

### Poste 3 0 0 0 — Impôt sur la rémunération

#### *Données chiffrées*

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
32 050 000	29 190 480	27 580 210,15

#### *Commentaires*

Protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, et notamment son article 12.

Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 260/68 du Conseil du 29 février 1968 portant fixation des conditions et de la procédure d'application de l'impôt établi au profit des Communautés européennes (JO L 56 du 4.3.1968, p. 8).

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

### Poste 3 0 0 1 — Prélèvements spéciaux sur les rémunérations

#### *Données chiffrées*

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
5 097 000	3 997 000	5 493 280,50

#### *Commentaires*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 66 *bis*.

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

## **Article 3 0 1 — Contribution au régime de pensions**

### Poste 3 0 1 0 — Contribution du personnel au financement du régime de pensions

#### *Données chiffrées*

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
30 805 000	28 008 000	27 281 939,45

#### *Commentaires*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 83, paragraphe 2.

Poste 3 0 1 1 — Transferts ou rachats des droits à pension par le personnel

*Données chiffrées*

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 4 et l'article 11, paragraphe 2, de son annexe VIII.

Poste 3 0 1 2 — Contribution du personnel en congé au régime de pensions

*Données chiffrées*

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 11, paragraphe 2, et l'article 48 de son annexe VIII.

## CHAPITRE 3 1 — RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ

*Données chiffrées*

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 1	RECETTES LIÉES À LA PROPRIÉTÉ				
3 1 0	<i>Vente de biens immeubles — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 1 1	<i>Vente d'autres biens</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 1 2	<i>Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	472 403,48	
	<b>Chapitre 3 1 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>472 403,48</b>	

### *Article 3 1 0 — Vente de biens immeubles — Recettes affectées*

*Données chiffrées*

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente des biens immeubles appartenant aux institutions.

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.



### Article 3 1 1 — Vente d'autres biens

#### Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

#### Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les recettes provenant de la vente ou de la reprise d'autres biens appartenant aux institutions.

### Article 3 1 2 — Locations et sous-locations de biens immeubles — Recettes affectées

#### Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	472 403,48

#### Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

## CHAPITRE 3 2 — RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES

#### Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 2	RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DE FOURNITURES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE TRAVAUX — RECETTES AFFECTÉES				
3 2 0	<i>Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées</i>				
3 2 0 2	Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées	p.m.	p.m.	89 650,00	
	<i>Article 3 2 0 — Sous-total</i>	p.m.	p.m.	89 650,00	
3 2 1	<i>Indemnités de mission payées pour le compte d'autres institutions ou organismes remboursées par ceux-ci — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	22 484,39	
3 2 2	<i>Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	1 256 494,92	
	<b>Chapitre 3 2 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>1 368 629,31</b>	

**Article 3 2 0 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux — Recettes affectées**

Poste 3 2 0 2 — Recettes provenant du produit de fournitures et de prestations de services et de travaux pour les autres institutions, agences et organismes de l'Union — Recettes affectées

*Données chiffrées*

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	89 650,00

*Commentaires*

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

**Article 3 2 1 — Indemnités de mission payées pour le compte d'autres institutions ou organismes remboursées par ceux-ci — Recettes affectées**

*Données chiffrées*

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	22 484,39

*Commentaires*

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

**Article 3 2 2 — Recettes provenant de tiers pour la fourniture de biens ou de services, ou l'exécution de travaux — Recettes affectées**

*Données chiffrées*

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	1 256 494,92

*Commentaires*

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

## CHAPITRE 3 3 — AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
3 3	AUTRES RECETTES ADMINISTRATIVES				
3 3 0	<i>Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	37 198 729,76	
3 3 1	<i>Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
3 3 8	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	2 872 976,02	
3 3 9	<i>Autres recettes provenant de la gestion administrative</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	<b>Chapitre 3 3 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>40 071 705,78</b>	

### *Article 3 3 0 — Restitution des sommes qui ont été indûment payées — Recettes affectées*

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	37 198 729,76

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

### *Article 3 3 1 — Recettes correspondant à une destination déterminée (revenus de fondations, subventions, dons et legs) — Recettes affectées*

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Conformément à l'article 21, paragraphe 2, du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

### *Article 3 3 8 — Autres recettes provenant de la gestion administrative — Recettes affectées*

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	2 872 976,02

### Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les autres contributions et restitutions provenant de la gestion administrative des institutions.

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

### **Article 3 3 9 — Autres recettes provenant de la gestion administrative**

#### Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

### Commentaires

Cet article est destiné à accueillir les autres recettes provenant de la gestion administrative.

## **TITRE 4 — PRODUIT FINANCIER, INTÉRÊTS DE RETARD ET AMENDES**

#### Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES	p.m.	p.m.	612,54
4 1	INTÉRÊTS DE RETARD	p.m.	p.m.	0,—
	<b>Titre 4 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>612,54</b>

## **CHAPITRE 4 0 — REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES**

#### Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
4 0	REVENUS DES FONDS PLACÉS ET DES COMPTES				
4 0 0	<i>Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires</i>	p.m.	p.m.	612,54	
4 0 9	<i>Autres produits d'intérêts et recettes</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	<b>Chapitre 4 0 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>612,54</b>	

### **Article 4 0 0 — Revenus des fonds placés ou prêtés et des comptes bancaires**

#### Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	612,54

## Article 4 0 9 — Autres produits d'intérêts et recettes

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1), et notamment son article 99.

## CHAPITRE 4 1 — INTÉRÊTS DE RETARD

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
4 1	INTÉRÊTS DE RETARD				
4 1 0	<i>Intérêts de retard en ce qui concerne les ressources propres mises à disposition par les États membres</i>	p.m.	p.m.	0,—	
4 1 9	<i>Autres intérêts de retard</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	Chapitre 4 1 — Total	p.m.	p.m.	0,—	

### Article 4 1 0 — Intérêts de retard en ce qui concerne les ressources propres mises à disposition par les États membres

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Bases légales

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1), et notamment son article 99.

### Article 4 1 9 — Autres intérêts de retard

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

*Bases légales*

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1), et notamment son article 99.

## TITRE 6 — RECETTES, CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS LIÉES AUX POLITIQUES DE L'UNION

*Données chiffrées*

Titre Chapitre	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
6 3	MIGRATION ET GESTION DES FRONTIÈRES	p.m.	p.m.	0,—
6 6	AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS	p.m.	p.m.	0,—
<b>Titre 6 — Total</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0,—</b>

### CHAPITRE 6 3 — MIGRATION ET GESTION DES FRONTIÈRES

*Données chiffrées*

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
6 3	MIGRATION ET GESTION DES FRONTIÈRES				
6 3 2	<i>Gestion des frontières</i>	p.m.	p.m.	0,—	
<b>Chapitre 6 3 — Total</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0,—</b>	

#### *Article 6 3 2 — Gestion des frontières*

*Données chiffrées*

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Contributions aux frais administratifs découlant de l'accord du 18 mai 1999 conclu par le Conseil de l'Union européenne, la République d'Islande et le Royaume de Norvège sur l'association de ces États à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (JO L 176 du 10.7.1999, p. 36), et notamment l'article 12 de cet accord.

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

*Bases légales*

Décision 1999/437/CE du Conseil du 17 mai 1999 relative à certaines modalités d'application de l'accord conclu par le Conseil de l'Union européenne et la République d'Islande et le Royaume de Norvège sur

l'association de ces États à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen (JO L 176 du 10.7.1999, p. 31).

## CHAPITRE 6 6 — AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021	2021/2023
6 6	AUTRES CONTRIBUTIONS ET RESTITUTIONS				
6 6 8	<i>Autres contributions et restitutions — Recettes affectées</i>	p.m.	p.m.	0,—	
	<b>Chapitre 6 6 — Total</b>	<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0,—</b>	

### Article 6 6 8 — *Autres contributions et restitutions — Recettes affectées*

Données chiffrées

Budget 2023	Budget 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à accueillir, conformément à l'article 21 du règlement financier, les recettes éventuelles non prévues dans les autres parties du titre 6 qui donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires destinés à financer les dépenses auxquelles ces recettes sont affectées.

Conformément à l'article 21 du règlement financier, ces recettes sont considérées comme affectées et donnent lieu à l'ouverture de crédits supplémentaires à inscrire aux lignes qui ont supporté la dépense initiale ayant donné lieu aux recettes correspondantes.

## DÉPENSES — DÉPENSES

Données chiffrées

Titre	Intitulé	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1	Personnes liées aux institutions	422 285 348	383 715 246	361 520 565,56
2	Immeubles, équipement et dépenses de fonctionnement	232 055 000	227 758 310	161 470 300,26
10	Autres dépenses	p.m.	p.m.	0,—
	<b>Total</b>	<b>654 340 348</b>	<b>611 473 556</b>	<b>522 990 865,82</b>

## TITRE 1 — PERSONNES LIÉES AUX INSTITUTIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 0	Membres des institutions	7	2 022 000	1 984 500	1 628 856,61
1 1	FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES	7	392 098 348	354 837 746	337 934 778,32
1 2	Autres agents et prestations externes	7	15 716 000	14 662 000	12 838 700,44
1 3	Autres dépenses concernant les personnes liées aux institutions	7	12 449 000	12 231 000	9 118 230,19

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
	<b>Titre 1 — Total</b>		<b>422 285 348</b>	<b>383 715 246</b>	<b>361 520 565,56</b>

## CHAPITRE 1 0 — MEMBRES DES INSTITUTIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 0	Membres des institutions					
<b>1 0 0</b>	<b>Rémunération et autres droits</b>					
1 0 0 0	Traitement de base	7.2	403 000	375 000	347 194,80	86,15 %
1 0 0 1	Droits liés à la fonction	7.2	82 000	76 500	70 894,20	86,46 %
1 0 0 2	Droits liés à la situation personnelle	7.2	39 000	30 000	22 254,78	57,06 %
1 0 0 3	Couverture sociale	7.2	20 000	17 000	13 134,42	65,67 %
1 0 0 4	Autres dépenses de gestion	7.2	1 478 000	1 276 000	1 005 658,98	68,04 %
1 0 0 6	Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
1 0 0 7	Adaptation annuelle des rémunérations	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 1 0 0 — Sous-total</i>		2 022 000	1 774 500	1 459 137,18	72,16 %
<b>1 0 1</b>	<b>Cessation des fonctions</b>					
1 0 1 0	Indemnité transitoire	7.2	p.m.	210 000	169 719,43	
	<i>Article 1 0 1 — Sous-total</i>		p.m.	210 000	169 719,43	
<b>1 0 2</b>	<b>Crédit provisionnel</b>					
1 0 2 0	Crédit provisionnel destiné aux modifications éventuelles des droits	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 1 0 2 — Sous-total</i>		p.m.	p.m.	0,—	
	<b>Chapitre 1 0 — Total</b>		<b>2 022 000</b>	<b>1 984 500</b>	<b>1 628 856,61</b>	<b>80,56 %</b>

### Article 1 0 0 — Rémunération et autres droits

Poste 1 0 0 0 — Traitement de base

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
403 000	375 000	347 194,80

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base du président du Conseil européen.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).



Poste 1 0 0 1 — Droits liés à la fonction

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
82 000	76 500	70 894,20

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les droits liés à la fonction du président du Conseil européen.

*Bases légales*

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 0 0 2 — Droits liés à la situation personnelle

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
39 000	30 000	22 254,78

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les droits liés à la situation personnelle du président du Conseil européen.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Poste 1 0 0 3 — Couverture sociale

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
20 000	17 000	13 134,42

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance pour le président du Conseil européen.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

Poste 1 0 0 4 — Autres dépenses de gestion

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 478 000	1 276 000	1 005 658,98

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage et le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution de missions du président du Conseil européen,
- les frais de représentation du président du Conseil européen qui sont en rapport avec l'accomplissement de ses tâches, dans le cadre des activités de cette institution,
- les frais transitoires relatifs à la prise de fonctions ou à la cessation de fonctions du président du Conseil européen.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 0 0 6 — Droits liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les droits liés à la prise de fonctions, à la mutation et à la cessation de fonctions du président du Conseil européen.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 0 0 7 — Adaptation annuelle des rémunérations

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir l'incidence financière des modifications éventuelles touchant à la rémunération du président du Conseil européen.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## Article 1 0 1 — Cessation des fonctions

Poste 1 0 1 0 — Indemnité transitoire

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	210 000	169 719,43

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité transitoire du président du Conseil européen.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

## Article 1 0 2 — Crédit provisionnel

Poste 1 0 2 0 — Crédit provisionnel destiné aux modifications éventuelles des droits

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'incidence financière des modifications éventuelles touchant aux droits du président du Conseil européen.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

## CHAPITRE 1 1 — FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 1	FONCTIONNAIRES ET AGENTS TEMPORAIRES					
1 1 0	<i>Rémunération et autres droits</i>					
1 1 0 0	Traitements de base	7.2	293 449 348	265 970 746	256 799 044,93	87,51 %
1 1 0 1	Droits statutaires liés à la fonction	7.2	1 845 000	1 772 000	1 467 752,91	79,55 %

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 1 0 2	Droits statutaires liés à la situation personnelle de l'agent	7.2	73 968 000	66 778 000	64 985 181,60	87,86 %
1 1 0 3	Couverture sociale	7.2	12 130 000	10 947 000	10 334 297,88	85,20 %
1 1 0 4	Coefficients correcteurs	7.2	154 000	151 000	109 191,38	70,90 %
1 1 0 5	Heures supplémentaires	7.2	1 310 000	1 285 000	847 326,74	64,68 %
1 1 0 6	Droits statutaires liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions	7.2	1 985 000	1 895 000	1 795 000,00	90,43 %
1 1 0 7	Adaptation annuelle des rémunérations	7.2	4 977 000	4 026 000	0,—	
	<i>Article 1 1 0 — Sous-total</i>		389 818 348	352 824 746	336 337 795,44	86,28 %
<b>1 1 1</b>	<b><i>Cessation de fonctions</i></b>					
1 1 1 0	Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service (conformément aux articles 41, 42 et 50 du statut)	7.2	2 280 000	2 013 000	1 596 982,88	70,04 %
1 1 1 1	Indemnités pour cessation définitive de fonctions	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
1 1 1 2	Droits des anciens secrétaires généraux	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
	<i>Article 1 1 1 — Sous-total</i>		2 280 000	2 013 000	1 596 982,88	70,04 %
	<b>Chapitre 1 1 — Total</b>		<b>392 098 348</b>	<b>354 837 746</b>	<b>337 934 778,32</b>	<b>86,19 %</b>

#### *Commentaires*

Les crédits de ce chapitre sont évalués sur la base du tableau des effectifs du Conseil européen et du Conseil pour l'exercice.

Un abattement forfaitaire de 2,5 % a été appliqué aux traitements, indemnités et allocations pour tenir compte du fait que tous les emplois inscrits dans le tableau des effectifs ne sont pas occupés à un moment donné.

#### ***Article 1 1 0 — Rémunération et autres droits***

Poste 1 1 0 0 — Traitements de base

#### *Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
293 449 348	265 970 746	256 799 044,93

#### *Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base, la compensation pour les congés annuels non pris et les indemnités d'encadrement des fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

#### *Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 1 — Droits statutaires liés à la fonction

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 845 000	1 772 000	1 467 752,91

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir, notamment, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les indemnités de secrétariat,
- les indemnités de logement et de transport,
- les indemnités forfaitaires de déplacement,
- les indemnités pour service par tours ou pour astreinte sur le site ou à domicile,
- d'autres indemnités et remboursements,
- les heures supplémentaires (chauffeurs, agents de sécurité et secrétaires auprès du secrétaire général et du président du Conseil européen).

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 2 — Droits statutaires liés à la situation personnelle de l'agent

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
73 968 000	66 778 000	64 985 181,60

*Commentaires*

Ce crédit est principalement destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les indemnités de dépaysement et d'expatriation,
- les allocations de foyer, pour enfant à charge et scolaire,
- les allocations pour le congé parental ou familial,
- le paiement des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine,
- les autres allocations et indemnités diverses.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 3 — Couverture sociale

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
12 130 000	10 947 000	10 334 297,88

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir principalement, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs:

- les risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle et autres charges sociales,
- le risque de chômage des agents temporaires ainsi que les versements à effectuer par l'institution en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 4 — Coefficients correcteurs

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
154 000	151 000	109 191,38

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir, pour les fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs, les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération et à la partie des émoluments transférée dans un pays autre que celui du lieu d'affectation.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 5 — Heures supplémentaires

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 310 000	1 285 000	847 326,74

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des heures supplémentaires dans les conditions prévues dans la base légale.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

Poste 1 1 0 6 — Droits statutaires liés à la prise de fonctions, mutation, cessation de fonctions

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 985 000	1 895 000	1 795 000,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les frais de voyage dus aux fonctionnaires et agents temporaires (les membres de la famille compris) à l'occasion de la prise ou de la cessation de fonctions ou de la mutation impliquant un changement de lieu d'affectation,
- les indemnités d'installation et de réinstallation et les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité,
- les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et agents temporaires qui justifient d'avoir été obligés de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou après leur affectation à un nouveau lieu de service,
- l'indemnité de licenciement d'un fonctionnaire stagiaire licencié pour inaptitude manifeste,
- l'indemnité en cas de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'institution.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

## Poste 1 1 0 7 — Adaptation annuelle des rémunérations

### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
4 977 000	4 026 000	0,—

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'incidence financière des modifications éventuelles touchant à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## Article 1 1 1 — Cessation de fonctions

Poste 1 1 1 0 — Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service (conformément aux articles 41, 42 et 50 du statut)

### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 280 000	2 013 000	1 596 982,88

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités à verser aux fonctionnaires:

- mis en disponibilité à la suite d'une mesure de réduction du nombre des emplois dans les institutions,
- occupant un emploi du grade AD 16 ou AD 15 retiré dans l'intérêt du service.

Il couvre également les quotes-parts patronales de l'assurance contre les risques de maladie et l'incidence des coefficients correcteurs applicables à ces indemnités.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

### Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Poste 1 1 1 1 — Indemnités pour cessation définitive de fonctions

### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les indemnités à verser en application du statut ou du règlement (CE, Euratom) n° 1747/2002,



- les quotes-parts patronales de l'assurance contre les risques de maladie des bénéficiaires des indemnités,
- l'incidence des coefficients correcteurs applicables aux diverses indemnités.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Règlement (CE, Euratom) n° 1747/2002 du Conseil du 30 septembre 2002 instituant, dans le cadre de la modernisation de l'institution, des mesures particulières concernant la cessation définitive de fonctions de fonctionnaires des Communautés européennes nommés dans un emploi permanent du Conseil de l'Union européenne (JO L 264 du 2.10.2002, p. 5).

Poste 1 1 1 2 — Droits des anciens secrétaires généraux

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir la pension d'ancienneté des anciens secrétaires généraux des institutions.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Règlement (UE) 2016/300 du Conseil du 29 février 2016 fixant les émoluments des titulaires de charges publiques de haut niveau de l'Union européenne (JO L 58 du 4.3.2016, p. 1).

## CHAPITRE 1 2 — AUTRES AGENTS ET PRESTATIONS EXTERNES

*Données chiffrées*

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 2	Autres agents et prestations externes					
<b>1 2 0</b>	<b>Autres agents et prestations externes</b>					
1 2 0 0	Autres agents	7.2	12 658 000	11 842 000	10 669 101,55	84,29 %
1 2 0 1	Experts nationaux détachés	7.2	1 344 000	1 281 000	1 079 387,87	80,31 %
1 2 0 2	Stages	7.2	825 000	797 000	709 716,51	86,03 %
1 2 0 3	Prestations externes	7.2	322 000	347 000	167 342,87	51,97 %
1 2 0 4	Prestations d'appoint pour le service de traduction	7.2	406 000	250 000	213 151,64	52,50 %
1 2 0 7	Adaptation annuelle des rémunérations	7.2	161 000	145 000	0,—	
	<i>Article 1 2 0 — Sous-total</i>		15 716 000	14 662 000	12 838 700,44	81,69 %
	<b>Chapitre 1 2 — Total</b>		<b>15 716 000</b>	<b>14 662 000</b>	<b>12 838 700,44</b>	<b>81,69 %</b>

## Article 1 2 0 — Autres agents et prestations externes

### Poste 1 2 0 0 — Autres agents

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
12 658 000	11 842 000	10 669 101,55

#### Commentaires

Ce crédit est principalement destiné à couvrir la rémunération des autres agents notamment auxiliaires, contractuels, locaux, conseillers spéciaux (au sens du régime applicable aux autres agents de l'Union), les cotisations patronales aux différents régimes de sécurité sociale ainsi que les incidences des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations de ces agents.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

#### Bases légales

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

### Poste 1 2 0 1 — Experts nationaux détachés

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 344 000	1 281 000	1 079 387,87

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités et frais administratifs relatifs aux experts nationaux détachés.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

#### Bases légales

Décision (UE) 2015/1027 du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts détachés auprès du secrétariat général du Conseil et abrogeant la décision 2007/829/CE (JO L 163 du 30.6.2015, p. 40).

### Poste 1 2 0 2 — Stages

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
825 000	797 000	709 716,51

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la bourse, les frais de voyage d'études et de missions pour les stagiaires ainsi qu'à assurer les risques d'accident et de maladie pendant les stages, conformément à la base légale.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Décision n° 40/17 du secrétaire général du Conseil sur le règlement concernant les stagiaires au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne.

Poste 1 2 0 3 — Prestations externes

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
322 000	347 000	167 342,87

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir toutes les prestations exécutées par des personnes non liées aux institutions, dont notamment:

- les personnes intérimaires pour divers services,
- le personnel d'appoint pour les réunions à Luxembourg et à Strasbourg,
- les habilitations de sécurité liées au personnel,
- des experts dans le domaine des conditions de travail.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 2 0 4 — Prestations d'appoint pour le service de traduction

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
406 000	250 000	213 151,64

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux prestations de traduction effectuées par des agences de traduction externes afin de faire face à la surcharge de travail occasionnelle du service linguistique du Conseil, d'une part, et pour effectuer la vérification des traductions d'accords, de traités et d'autres arrangements avec des pays tiers dans des langues autres que celles de l'Union, d'autre part. Ce crédit est également destiné à couvrir les dépenses liées aux projets de développement du Conseil en matière de traduction.

Sont également couvertes par ce crédit les dépenses pour des prestations éventuellement demandées par le Conseil au Centre de traduction des organes de l'Union européenne.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 2 0 7 — Adaptation annuelle des rémunérations

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
161 000	145 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'incidence financière des modifications éventuelles touchant à la rémunération des autres agents.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## CHAPITRE 1 3 — AUTRES DÉPENSES CONCERNANT LES PERSONNES LIÉES AUX INSTITUTIONS

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
1 3	Autres dépenses concernant les personnes liées aux institutions					
<b>1 3 0</b>	<b>Dépenses liées à la gestion du personnel</b>					
1 3 0 0	Frais divers de recrutement	7.2	158 000	158 000	153 488,04	97,14 %
1 3 0 1	Développement professionnel	7.2	2 518 000	2 561 000	2 344 369,44	93,10 %
	<i>Article 1 3 0 — Sous-total</i>		2 676 000	2 719 000	2 497 857,48	93,34 %
<b>1 3 1</b>	<b>Interventions en faveur du personnel des institutions</b>					
1 3 1 0	Secours extraordinaires	7.2	25 000	25 000	4 525,92	18,10 %
1 3 1 1	Relations sociales entre les membres du personnel	7.2	133 000	131 000	51 687,60	38,86 %
1 3 1 2	Aide complémentaire aux personnes handicapées	7.2	250 000	250 000	205 469,87	82,19 %
1 3 1 3	Autres interventions sociales	7.2	74 000	72 000	71 600,00	96,76 %
	<i>Article 1 3 1 — Sous-total</i>		482 000	478 000	333 283,39	69,15 %
<b>1 3 2</b>	<b>Activités concernant l'ensemble des personnes liées aux institutions</b>					
1 3 2 0	Service médical	7.2	720 000	464 000	375 147,30	52,10 %
1 3 2 1	Restaurants et cantines	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
1 3 2 2	Crèches et garderies	7.2	2 956 000	2 775 000	2 605 000,00	88,13 %
1 3 2 3	Coopération interinstitutionnelle dans le domaine de la gestion du personnel	7.2	1 260 000	1 055 000	897 962,00	71,27 %
	<i>Article 1 3 2 — Sous-total</i>		4 936 000	4 294 000	3 878 109,30	78,57 %
<b>1 3 3</b>	<b>Missions</b>					
1 3 3 1	Frais de mission du secrétariat général du Conseil	7.2	2 855 000	3 240 000	1 307 302,03	45,79 %
1 3 3 2	Frais de voyage des membres du personnel dans le cadre du Conseil européen	7.2	1 500 000	1 500 000	1 101 677,99	73,45 %
	<i>Article 1 3 3 — Sous-total</i>		4 355 000	4 740 000	2 408 980,02	55,32 %
<b>1 3 4</b>	<b>Contribution aux Écoles européennes de type II agréées</b>	7.1	p.m.	p.m.	0,—	
	<b>Chapitre 1 3 — Total</b>		<b>12 449 000</b>	<b>12 231 000</b>	<b>9 118 230,19</b>	<b>73,24 %</b>

### Article 1 3 0 — Dépenses liées à la gestion du personnel

Poste 1 3 0 0 — Frais divers de recrutement

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
158 000	158 000	153 488,04

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses d'organisation des concours prévus à l'article 3 de la décision 2002/621/CE ainsi que les frais de voyage et de séjour des candidats appelés à des entretiens d'embauche et aux visites médicales d'engagement,
- les frais d'organisation de procédures de sélection des agents temporaires, agents auxiliaires et agents locaux,
- les coûts liés aux travaux des commissions et jurys de sélection, en particulier les coûts des tests spécialisés utilisés pour évaluer les compétences des candidats; dans des cas dûment motivés par des besoins fonctionnels et après consultation de l'Office européen de sélection du personnel, ce crédit peut être utilisé pour des concours organisés par les institutions elles-mêmes,
- les frais d'organisation des actions de reclassement,
- d'autres frais de recrutement et de mobilité, tels que ceux liés aux services de conseil et à la publication de postes vacants.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

### Bases légales

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Décision 2002/620/CE du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, de la Cour de justice, de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du médiateur du 25 juillet 2002 portant création de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 53).

Décision 2002/621/CE des secrétaires généraux du Parlement européen, du Conseil, de la Commission, du greffier de la Cour de justice, des secrétaires généraux de la Cour des comptes, du Comité économique et social, du Comité des régions et du représentant du médiateur du 25 juillet 2002 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Office de sélection du personnel des Communautés européennes (JO L 197 du 26.7.2002, p. 56).

Poste 1 3 0 1 — Développement professionnel

### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 518 000	2 561 000	2 344 369,44

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le soutien au développement du personnel y compris en matière de formation, d'accompagnement, de manifestations éducatives, de facilitation, de tests d'aptitude, de certification et d'exams de retour d'information menés en interne au sein du SGC, au niveau interinstitutionnel ou par une organisation externe;
- le paiement de cotisations et de frais annuels de participation à des associations professionnelles,
- le conseil en matière de ressources humaines.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 *bis*.

Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne.

### **Article 1 3 1 — Interventions en faveur du personnel des institutions**

Poste 1 3 1 0 — Secours extraordinaires

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
25 000	25 000	4 525,92

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les interventions en faveur de fonctionnaires et agents se trouvant dans une situation particulièrement difficile.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 6 000 EUR.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 24 et 76.

Poste 1 3 1 1 — Relations sociales entre les membres du personnel

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
133 000	131 000	51 687,60

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs aux relations sociales entre les membres du personnel.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 3 1 2 — Aide complémentaire aux personnes handicapées

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
250 000	250 000	205 469,87

### Commentaires

Ce crédit est destiné, dans le cadre d'une politique en faveur des personnes handicapées, aux personnes handicapées appartenant aux catégories suivantes:

- les fonctionnaires en activité,
- les conjoints des fonctionnaires en activité,
- tous les enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Il couvre le remboursement, dans les limites de plafonds budgétaires, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national dans le pays de résidence ou d'origine, des dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 1 3 1 3 — Autres interventions sociales

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
74 000	72 000	71 600,00

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les autres interventions sociales en faveur des agents et de leur famille.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

### Article 1 3 2 — Activités concernant l'ensemble des personnes liées aux institutions

#### Poste 1 3 2 0 — Service médical

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
720 000	464 000	375 147,30

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir notamment:

- les dépenses médicales en lien avec les institutions,
- les coûts de fonctionnement des dispensaires et les dépenses liées aux produits consommables, aux soins et au matériel médical et pharmaceutique,
- les dépenses relatives aux examens médicaux (recrutement et visite médicale annuelle),
- les dépenses à fixer pour les commissions d'invalidité et le recours à des spécialistes,
- les dépenses relatives aux lunettes destinées au travail sur écran.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

Directive interne n° 2/2010 adoptée par le secrétaire général sur le remboursement des frais exposés pour l'acquisition de lunettes de travail sur écran.

Poste 1 3 2 1 — Restaurants et cantines

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération des services prestés par l'exploitant des restaurants et cantines.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 1 3 2 2 — Crèches et garderies

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 956 000	2 775 000	2 605 000,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir:

- la quote-part du Conseil dans les dépenses du centre de la petite enfance et autres crèches et garderies (à verser à la Commission),
- les frais de gestion de la crèche du Conseil.

Les recettes provenant de la contribution parentale et des contributions des organisations qui emploient les parents donnent lieu à des recettes affectées.

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 950 000 EUR.

Poste 1 3 2 3 — Coopération interinstitutionnelle dans le domaine de la gestion du personnel

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 260 000	1 055 000	897 962,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir le coût des accords de niveau de service relatifs à des services de gestion du personnel facturés par la Commission.



Montant des recettes affectées conformément à l'article 21 du règlement financier: p.m.

### **Article 1 3 3 — Missions**

Poste 1 3 3 1 — Frais de mission du secrétariat général du Conseil

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 855 000	3 240 000	1 307 302,03

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions et de déplacements du personnel du secrétariat général du Conseil, ainsi que les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission et les frais accessoires ou exceptionnels pour l'exécution de missions.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 11, 12 et 13 de son annexe VII.

Poste 1 3 3 2 — Frais de voyage des membres du personnel dans le cadre du Conseil européen

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 500 000	1 500 000	1 101 677,99

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de missions et de déplacements des membres du cabinet et des autres membres du personnel rattachés au président du Conseil européen dans le cadre d'activités spécifiques du Conseil européen, ainsi que les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission et les frais accessoires ou exceptionnels pour l'exécution de missions.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 11, 12 et 13 de son annexe VII.

### **Article 1 3 4 — Contribution aux Écoles européennes de type II agréées**

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la contribution du Conseil aux Écoles européennes de type II agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes, ou le remboursement de la contribution payée par la Commission au nom du Conseil aux Écoles européennes de type II accréditées par le Conseil supérieur des Écoles européennes, conformément à l'accord de service conclu avec la Commission. Il couvre les coûts relatifs aux enfants du personnel statutaire du Conseil qui sont inscrits dans lesdites Écoles.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Bases légales

Décision de la Commission du 1<sup>er</sup> août 2013 relative à la mise en application de la contribution de l'Union au prorata du nombre d'élèves enfants du personnel de l'Union pour les écoles agréées par le Conseil supérieur des Écoles européennes, remplaçant la décision C(2009) 7719 de la Commission telle que modifiée par la décision C(2010) 7993 de la Commission (JO C 222 du 2.8.2013, p. 8).

## TITRE 2 — IMMEUBLES, ÉQUIPEMENT ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Données chiffrées

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 0	Immeubles et frais accessoires	7	59 203 000	57 527 560	54 238 244,90
2 1	Informatique, équipement et mobilier	7	59 781 000	58 537 000	65 483 157,89
2 2	Dépenses de fonctionnement	7	113 071 000	111 693 750	41 748 897,47
<b>Titre 2 — Total</b>			<b>232 055 000</b>	<b>227 758 310</b>	<b>161 470 300,26</b>

## CHAPITRE 2 0 — IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 0	Immeubles et frais accessoires					
<b>2 0 0</b>	<b>Immeubles</b>					
2 0 0 0	Loyers	7.2	444 000	457 000	1 321 992,93	297,75 %
2 0 0 1	Redevances emphytéotiques	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 2	Acquisition de biens immobiliers	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 0 0 3	Travaux d'aménagement et d'installation	7.2	10 171 000	10 351 000	10 242 356,98	100,70 %
2 0 0 4	Travaux de sécurisation	7.2	2 142 000	2 107 000	1 437 971,46	67,13 %
2 0 0 5	Dépenses préliminaires à l'acquisition, à la construction et à l'aménagement d'immeubles	7.2	1 083 000	835 700	752 969,37	69,53 %
	<i>Article 2 0 0 — Sous-total</i>		13 840 000	13 750 700	13 755 290,74	99,39 %
<b>2 0 1</b>	<b>Frais afférents aux immeubles</b>					
2 0 1 0	Nettoyage et entretien	7.2	19 036 000	18 335 000	17 045 093,78	89,54 %
2 0 1 1	Eau, gaz, électricité et chauffage	7.2	6 302 000	5 492 000	4 274 000,00	67,82 %
2 0 1 2	Sécurité et surveillance des immeubles	7.2	18 758 000	18 757 860	18 006 668,33	95,99 %
2 0 1 3	Assurances	7.2	622 000	610 000	580 842,78	93,38 %
2 0 1 4	Autres dépenses afférentes aux immeubles	7.2	645 000	582 000	576 349,27	89,36 %
	<i>Article 2 0 1 — Sous-total</i>		45 363 000	43 776 860	40 482 954,16	89,24 %
<b>Chapitre 2 0 — Total</b>			<b>59 203 000</b>	<b>57 527 560</b>	<b>54 238 244,90</b>	<b>91,61 %</b>

## Article 2 0 0 — Immeubles

### Poste 2 0 0 0 — Loyers

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
444 000	457 000	1 321 992,93

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les loyers et impôts relatifs aux immeubles occupés par les institutions ainsi que la location de salles de réunion, d'un entrepôt et de parkings:

- locaux occupés à Bruxelles,
- locaux occupés à Luxembourg (Centre européen des congrès de Luxembourg).

Le montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier est estimé à 300 000 EUR.

Les demandes de crédits ont été réduites en tenant compte des recettes affectées estimées.

### Poste 2 0 0 1 — Redevances emphytéotiques

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les redevances emphytéotiques relatives aux immeubles ou parties d'immeubles en vertu de contrats en vigueur ou de contrats en cours de préparation.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 0 0 2 — Acquisition de biens immobiliers

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'immeubles.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 0 3 — Travaux d'aménagement et d'installation

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
10 171 000	10 351 000	10 242 356,98

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution des travaux d'aménagement, et notamment:

- l'aménagement et la transformation des locaux selon les besoins fonctionnels,
- l'adaptation des locaux et installations techniques aux exigences et aux normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 0 4 — Travaux de sécurisation

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 142 000	2 107 000	1 437 971,46

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement des bâtiments relatifs à la sécurité physique et matérielle des personnes et des biens.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 0 5 — Dépenses préliminaires à l'acquisition, à la construction et à l'aménagement d'immeubles

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 083 000	835 700	752 969,37

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir notamment les frais d'assistance d'experts dans le cadre des études d'adaptation et d'extension des immeubles des institutions.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## Article 2 0 1 — Frais afférents aux immeubles

### Poste 2 0 1 0 — Nettoyage et entretien

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
19 036 000	18 335 000	17 045 093,78

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage et d'entretien suivants:

- nettoyage des espaces des bâtiments,
- entretien et réparations divers,
- fournitures techniques,
- contrats d'entretien pour les divers équipements techniques (conditionnement d'air, chauffage, manutention des déchets, ascenseurs, installations électriques et de sécurité),
- entretien des jardins et des plantes.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 0 1 1 — Eau, gaz, électricité et chauffage

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
6 302 000	5 492 000	4 274 000,00

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 0 1 2 — Sécurité et surveillance des immeubles

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
18 758 000	18 757 860	18 006 668,33

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir essentiellement les frais de gardiennage et de surveillance des bâtiments occupés par le Conseil européen et par le Conseil.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 1 3 — Assurances

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
622 000	610 000	580 842,78

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les primes des contrats passés avec les compagnies d'assurances pour les immeubles occupés par les institutions.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 0 1 4 — Autres dépenses afférentes aux immeubles

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
645 000	582 000	576 349,27

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes en matière d'immeubles non spécialement prévues aux autres articles de ce chapitre, notamment les frais d'enlèvement des déchets, la signalisation et les contrôles par des organismes spécialisés.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## CHAPITRE 2 1 — INFORMATIQUE, ÉQUIPEMENT ET MOBILIER

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 1	Informatique, équipement et mobilier					
<b>2 1 0</b>	<b>Informatique et télécommunications</b>					
2 1 0 0	Acquisition d'équipements et de logiciels	7.2	14 085 000	12 285 716	17 325 143,92	123,00 %
2 1 0 1	Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de systèmes informatiques	7.2	29 376 000	27 509 685	31 221 618,92	106,28 %
2 1 0 2	Entretien et maintenance d'équipements et de logiciels	7.2	8 117 000	6 964 599	6 199 737,82	76,38 %
2 1 0 3	Télécommunications	7.2	1 495 000	1 355 000	2 283 930,30	152,77 %
	<i>Article 2 1 0 — Sous-total</i>		53 073 000	48 115 000	57 030 430,96	107,46 %
<b>2 1 1</b>	<b>Mobilier</b>	7.2	1 051 000	981 000	926 209,45	88,13 %
<b>2 1 2</b>	<b>Matériel et installations techniques</b>					
2 1 2 0	Achat et renouvellement de matériel et d'installations techniques	7.2	2 150 000	3 769 000	4 293 372,36	199,69 %
2 1 2 1	Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de matériel et d'installations techniques	7.2	100 000	100 000	41 844,50	41,84 %
2 1 2 2	Location, entretien, maintenance et réparation de matériel et d'installations techniques	7.2	1 327 000	3 022 000	1 824 185,61	137,47 %
	<i>Article 2 1 2 — Sous-total</i>		3 577 000	6 891 000	6 159 402,47	172,19 %
<b>2 1 3</b>	<b>Transports</b>	7.2	2 080 000	2 550 000	1 367 115,01	65,73 %
	<b>Chapitre 2 1 — Total</b>		<b>59 781 000</b>	<b>58 537 000</b>	<b>65 483 157,89</b>	<b>109,54 %</b>

## Article 2 1 0 — Informatique et télécommunications

### Poste 2 1 0 0 — Acquisition d'équipements et de logiciels

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
14 085 000	12 285 716	17 325 143,92

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'achat ou à la location du matériel et des logiciels des systèmes et applications informatiques.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 1 0 1 — Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de systèmes informatiques

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
29 376 000	27 509 685	31 221 618,92

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'assistance et de formation dispensées par des sociétés de services et conseils en informatique pour l'exploitation et la réalisation de systèmes et d'applications informatiques, y compris l'assistance aux utilisateurs.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 1 0 2 — Entretien et maintenance d'équipements et de logiciels

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
8 117 000	6 964 599	6 199 737,82

#### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à l'entretien et à la maintenance de l'équipement et des logiciels des systèmes et des applications informatiques.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 1 0 3 — Télécommunications

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 495 000	1 355 000	2 283 930,30

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les abonnements et le prix des communications ainsi que les frais de transmission de données.

Pour l'établissement de ces prévisions, il a été tenu compte des valeurs de réemploi lors de la récupération des frais de communications téléphoniques.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

**Article 2 1 1 — Mobilier**

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 051 000	981 000	926 209,45

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'achat de mobilier et de mobilier spécialisé,
- le renouvellement d'une partie du mobilier acquis il y a au moins quinze ans ou irrécupérable,
- la location de mobilier,
- l'entretien et la réparation de mobilier.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

**Article 2 1 2 — Matériel et installations techniques**

Poste 2 1 2 0 — Achat et renouvellement de matériel et d'installations techniques

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 150 000	3 769 000	4 293 372,36

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou le renouvellement de divers matériel et installations techniques, fixes et mobiles, concernant, notamment, l'archivage, le service d'achat, la prévention et la sécurité, la technique de conférences, la restauration et les immeubles.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.



Poste 2 1 2 1 — Prestations externes pour l'exploitation et la réalisation de matériel et d'installations techniques

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
100 000	100 000	41 844,50

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'assistance technique et de contrôle destinées notamment à la technique de conférences et à la restauration.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 1 2 2 — Location, entretien, maintenance et réparation de matériel et d'installations techniques

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 327 000	3 022 000	1 824 185,61

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir la location du matériel et des installations techniques ainsi que les frais d'entretien, de maintenance et de réparation de ces matériels et installations techniques.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

**Article 2 1 3 — Transports**

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 080 000	2 550 000	1 367 115,01

*Commentaires*

Ce crédit est notamment destiné à couvrir:

- l'acquisition, le leasing et le renouvellement du parc automobile,
- les frais de location de véhicules,
- les frais d'entretien et de réparation des voitures de service (achat de carburant, pneus, etc.),
- le coût de la politique de mobilité adoptée par le secrétariat général du Conseil conformément à la décision n° 58/21 du secrétaire général du Conseil.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## CHAPITRE 2 2 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Données chiffrées

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021	2021/2023
2 2	Dépenses de fonctionnement					
<b>2 2 0</b>	<b>Réunions et conférences</b>					
2 2 0 0	Frais de voyage des délégations	7.2	15 505 000	15 505 000	10 150 204,44	65,46 %
2 2 0 1	Frais de voyage divers	7.2	500 000	550 000	182 595,81	36,52 %
2 2 0 2	Frais d'interprétation	7.2	80 000 000	80 000 000	19 784 531,50	24,73 %
2 2 0 3	Frais de représentation	7.2	195 000	180 000	120 805,26	61,95 %
2 2 0 4	Frais divers de réunions	7.2	5 305 000	4 635 000	2 800 983,81	52,80 %
2 2 0 5	Organisation des conférences, congrès et réunions	7.2	1 090 000	1 125 000	373 075,16	34,23 %
	<i>Article 2 2 0 — Sous-total</i>		102 595 000	101 995 000	33 412 195,98	32,57 %
<b>2 2 1</b>	<b>Information</b>					
2 2 1 0	Dépenses de documentation et de la bibliothèque	7.2	2 885 000	2 825 000	2 624 908,70	90,98 %
2 2 1 1	Journal officiel	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 2 1 2	Publications de caractère général	7.2	268 000	308 000	309 601,25	115,52 %
2 2 1 3	Information et manifestations publiques	7.2	5 951 000	5 158 250	4 595 210,58	77,22 %
	<i>Article 2 2 1 — Sous-total</i>		9 104 000	8 291 250	7 529 720,53	82,71 %
<b>2 2 3</b>	<b>Dépenses diverses</b>					
2 2 3 0	Fournitures de bureau	7.2	398 000	374 000	364 476,85	91,58 %
2 2 3 1	Affranchissement	7.2	35 000	50 000	50 000,00	142,86 %
2 2 3 2	Frais d'études, d'enquêtes et de consultations	7.2	45 000	45 000	0,—	
2 2 3 3	Coopération interinstitutionnelle	7.2	p.m.	p.m.	0,—	
2 2 3 4	Déménagement	7.2	33 000	33 000	0,—	
2 2 3 5	Charges financières	7.2	20 000	20 000	10 000,00	50,00 %
2 2 3 6	Frais de contentieux, frais juridiques, dommages et intérêts, dédommagements	7.2	550 000	600 000	178 206,99	32,40 %
2 2 3 7	Autres dépenses de fonctionnement	7.2	291 000	285 500	204 297,12	70,21 %
	<i>Article 2 2 3 — Sous-total</i>		1 372 000	1 407 500	806 980,96	58,82 %
	<b>Chapitre 2 2 — Total</b>		<b>113 071 000</b>	<b>111 693 750</b>	<b>41 748 897,47</b>	<b>36,92 %</b>

### Article 2 2 0 — Réunions et conférences

Poste 2 2 0 0 — Frais de voyage des délégations

Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
15 505 000	15 505 000	10 150 204,44

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais de voyage des délégués des États membres conformément aux décisions n° 54/18 et n° 44/20 du secrétaire général du Conseil.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Décisions n° 54/18 et n° 44/20 du secrétaire général du Conseil concernant l'interprétation pour le Conseil européen, le Conseil et ses instances préparatoires, ainsi que le remboursement des frais de voyage des délégués des États membres de l'UE.

Poste 2 2 0 1 — Frais de voyage divers

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
500 000	550 000	182 595,81

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour des experts convoqués ou envoyés en mission par le secrétaire général du Conseil ou par le président du Conseil européen.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Décision n° 21/2009 du secrétaire général adjoint du Conseil de l'Union européenne concernant les modalités de remboursement des frais de mission des personnes autres que les fonctionnaires du Conseil de l'Union européenne.

Décision 2010/124/UE du Conseil du 25 février 2010 relative aux règles de fonctionnement du comité prévu à l'article 255 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (JO L 50 du 27.2.2010, p. 18).

Décision d'exécution (UE) 2018/1696 du Conseil du 13 juillet 2018 sur les règles de fonctionnement du comité de sélection prévues à l'article 14, paragraphe 3, du règlement (UE) 2017/1939 mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen (JO L 282 du 12.11.2018, p. 8).

Poste 2 2 0 2 — Frais d'interprétation

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
80 000 000	80 000 000	19 784 531,50

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'interprétation conformément à la décision n° 54/18 du secrétaire général du Conseil.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

*Bases légales*

Décision n° 54/18 du secrétaire général du Conseil concernant l'interprétation pour le Conseil européen, le Conseil et ses instances préparatoires, ainsi que le remboursement des frais de voyage des délégués des États membres de l'UE.

## Poste 2 2 0 3 — Frais de représentation

### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
195 000	180 000	120 805,26

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux obligations incombant aux institutions en matière de frais de représentation et de frais divers autres que ceux liés à la restauration.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## Poste 2 2 0 4 — Frais divers de réunions

### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
5 305 000	4 635 000	2 800 983,81

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux obligations incombant aux institutions en matière de restauration (par exemple repas, boissons et collations), y compris les biens et services pouvant être associés aux contrats de restauration (par exemple blanchisserie, acquisition de linge de table et petites acquisitions).

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## Poste 2 2 0 5 — Organisation des conférences, congrès et réunions

### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
1 090 000	1 125 000	373 075,16

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs à l'organisation des conférences, congrès et réunions.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## Article 2 2 1 — Information

### Poste 2 2 1 0 — Dépenses de documentation et de la bibliothèque

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
2 885 000	2 825 000	2 624 908,70

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- l'acquisition de livres et d'ouvrages pour la bibliothèque sur support papier ou sur support électronique,
- les abonnements aux journaux, aux périodiques, aux services de fourniture d'analyses de telles publications et aux autres publications en ligne (à l'exception des agences de presse); ce crédit couvre également les éventuels frais de copyright pour la reproduction et la diffusion sur support papier ou sur support électronique de ces publications,
- les frais d'accès relatifs à l'utilisation des bases de données documentaires et statistiques externes,
- les frais d'abonnement aux agences de presse par télécopieur,
- les frais de reliure et autres indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques,
- les frais de recherche sur les médias et de veille journalistique.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 2 1 1 — Journal officiel

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de préparation, d'édition et de diffusion des textes que le Conseil est invité à faire publier au *Journal officiel de l'Union européenne* conformément à l'article 297 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et l'entrée en vigueur d'actes juridiques de l'Union.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

### Poste 2 2 1 2 — Publications de caractère général

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
268 000	308 000	309 601,25

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de préparation et d'édition, dans les langues officielles des États membres, soit sous forme traditionnelle (sur papier ou sur film), soit sous forme électronique, ainsi que les frais de diffusion, des publications du Conseil européen et du Conseil autres que celles publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## Poste 2 2 1 3 — Information et manifestations publiques

### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
5 951 000	5 158 250	4 595 210,58

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses occasionnées notamment par les sessions publiques du Conseil et par l'assistance aux médias audiovisuels couvrant les travaux des institutions (location de matériel et contrats de prestations de services de radio et de télévision, acquisition, entretien et réparation du matériel nécessaire pour les transmissions de radio et de télévision, prestations extérieures de services photographiques, etc.),
- les frais des activités d'information et de relations publiques divers,
- les dépenses de vulgarisation et de promotion des publications et manifestations publiques relatives aux activités des institutions, y compris les frais d'encadrement et d'infrastructures annexes.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## Article 2 2 3 — Dépenses diverses

### Poste 2 2 3 0 — Fournitures de bureau

#### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
398 000	374 000	364 476,85

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le papier,
- les photocopies et redevances,
- la papeterie et les fournitures spécifiques à l'usage des bureaux (fournitures courantes),
- les imprimés,
- les fournitures pour l'expédition du courrier (enveloppes, papier d'emballage, plaquettes pour la machine à affranchir, machines à timbrer, bâtis),
- les fournitures pour l'atelier de reproduction des documents (encres, plaques offset, films et produits chimiques).

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 1 — Affranchissement

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
35 000	50 000	50 000,00

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement du courrier.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 2 — Frais d'études, d'enquêtes et de consultations

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
45 000	45 000	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'études et de consultations, confiées par contrat à des experts hautement qualifiés.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 3 — Coopération interinstitutionnelle

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux activités interinstitutionnelles.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

Poste 2 2 3 4 — Déménagement

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
33 000	33 000	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement et de transport de matériel.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## Poste 2 2 3 5 — Charges financières

### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
20 000	20 000	10 000,00

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir tous les frais financiers, notamment les frais bancaires.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## Poste 2 2 3 6 — Frais de contentieux, frais juridiques, dommages et intérêts, dédommagements

### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
550 000	600 000	178 206,99

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- le financement des condamnations éventuelles du Conseil ou du Conseil européen aux dépens arrêtées par la Cour de justice ou le Tribunal,
- les honoraires facturés par des avocats externes pour représenter le Conseil ou le Conseil européen devant les tribunaux ou les conseiller sur des questions administratives ou contractuelles,
- les dommages et intérêts ainsi que les dédommagements mis à la charge du Conseil ou du Conseil européen,
- le coût des analyses d'impact nécessaires au processus législatif et confiées à des prestataires de services externes.

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## Poste 2 2 3 7 — Autres dépenses de fonctionnement

### Données chiffrées

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
291 000	285 500	204 297,12

### Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir:

- les dépenses d'assurances autres que celles relatives aux immeubles, imputées au poste 2 0 1 3,
- l'achat des tenues de service pour le personnel en conformité avec les règles adoptées par la Direction générale du Développement organisationnel et services, et de l'équipement de travail pour le personnel des ateliers et des services internes, et la réparation et l'entretien des tenues de service et de l'équipement de travail,
- la participation du Conseil aux dépenses de quelques associations dont l'activité a un lien direct avec celles des institutions de l'Union,



— les autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues aux lignes précédentes (services divers).

Montant des recettes affectées conformément à l'article 21, paragraphe 3, du règlement financier: p.m.

## TITRE 10 — AUTRES DÉPENSES

*Données chiffrées*

Titre Chapitre	Intitulé	CF	Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
10 0	Crédits provisionnels		p.m.	p.m.	0,—
10 1	Réserve pour imprévus	7.2	p.m.	p.m.	0,—
	<b>Titre 10 — Total</b>		<b>p.m.</b>	<b>p.m.</b>	<b>0,—</b>

### CHAPITRE 10 0 — CRÉDITS PROVISIONNELS

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Les crédits de ce chapitre ont un caractère provisionnel et ne peuvent être utilisés qu'après avoir été virés vers d'autres chapitres conformément au règlement financier.

*Bases légales*

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

### CHAPITRE 10 1 — RÉSERVE POUR IMPRÉVUS

*Données chiffrées*

Budget 2023	Crédits 2022	Exécution 2021
p.m.	p.m.	0,—

*Commentaires*

Ce crédit est destiné à couvrir des dépenses non prévisibles découlant des décisions budgétaires prises au cours de l'exercice.

# S — PERSONNEL

## S 1 — CONSEIL EUROPÉEN ET CONSEIL

Groupe de fonctions et grade	2023			2022		
	Emplois permanents	Emplois temporaires		Emplois permanents	Emplois temporaires	
		Président du Conseil européen	Autres		Président du Conseil européen	Autres
Hors catégorie	1			1		
AD 16	8	1		8	1	
AD 15	33[1]	1		33[1]	1	
AD 14	145[2]	2	1	140[2]	2	1
AD 13	140	3		139	3	
AD 12	208	7	1	193	7	
AD 11	92	2		91	2	1
AD 10	177	2		169	2	
AD 9	263			256		
AD 8	161			161		
AD 7	158	1		158	1	
AD 6	70	1		85	1	
AD 5	69			86		
<i>AD Sous-total</i>	<i>1 524</i>	<i>20</i>	<i>2</i>	<i>1 519</i>	<i>20</i>	<i>2</i>
AST 11	42			42		
AST 10	49			46		
AST 9	191	7		191	7	
AST 8	88	2		103	2	
AST 7	148			145		
AST 6	206			191		
AST 5	284	1		265	1	
AST 4	180			188		
AST 3	45	2		85	2	
AST 2	8	1		8	1	
AST 1	28			20		
<i>AST Sous-total</i>	<i>1 269</i>	<i>13</i>		<i>1 284</i>	<i>13</i>	
AST/SC 6						
AST/SC 5						
AST/SC 4	8			6		
AST/SC 3	16			16		
AST/SC 2	71			68		
AST/SC 1	105			100		
<i>AST/SC Sous-total</i>	<i>200</i>			<i>190</i>		
<b>Total</b>	<b>2 994</b>	<b>33</b>	<b>2</b>	<b>2 994</b>	<b>33</b>	<b>2</b>
<b>Total général</b>	<b>3 029</b>			<b>3 029</b>		

(1) Dont quatre AD 16 à titre personnel.  
(2) Dont sept AD 15 à titre personnel.